



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2021-202

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **DDFIP 22 /**

22-2021-12-01-00001 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire accordée par M. NEUVILLE (1 page)	Page 3
22-2021-12-01-00002 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal accordée aux responsables de service (2 pages)	Page 5

DDFIP 22

22-2021-12-01-00001

Délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire accordée par M.  
NEUVILLE

Direction Générale des Finances Publiques  
Direction départementale des Finances publiques  
des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le 01/12/2021

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;  
**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;  
**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;  
**Vu** le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de M. Thierry MOSIMANN en qualité de préfet des Côtes d'Armor ;  
**Vu** la nomination le 15 octobre 2015 de M. Luc NEUVILLE, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor, en qualité de responsable du pôle Gestion Fiscale ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Luc NEUVILLE, administrateur des Finances publiques ;  
**Vu** l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Luc NEUVILLE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

**ARRETE**

**Article 1er :**

M. Luc NEUVILLE donne délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour la validation des frais de déplacement dans Chorus DT à :

- Mme Hélène PRÉVOST, inspectrice principale des Finances publiques ;
- Mme Annabel VIAUD, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Arnaud MOISAN, Contrôleur principal des Finances publiques, Mme Charline DUMOULIN, contrôlease des Finances publiques, MM. Christophe LE SAUX et Alain GUENNO, contrôleurs des Finances publiques ;
- Mme Stéphanie LE BARBU, agente administrative des Finances publiques.

L'administrateur des Finances publiques  
Directeur du pôle Gestion Fiscale



LUC NEUVILLE

DDFIP 22

22-2021-12-01-00002

Délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal accordée aux  
responsables de service

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction départementale des Finances publiques**  
**des Côtes d'Armor**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

RESPONSABLES DE SERVICE	SERVICES
	<b>Services des impôts des entreprises (S.I.E.)</b>
- M. Yannick GESTIN	- S.I.E de DINAN
- M. Philippe MEVEL	- S.I.E de GUINGAMP
- Mme Françoise PERRIN	- S.I.E de LANNION
- M. Olivier PIRAULT	- S.I.E de LOUDEAC
- Mme Catherine LABASQUE	- S.I.E de SAINT-BRIEUC
	<b>Services des impôts des particuliers – Centres des Impôts Fonciers (SIP-CDIF)</b>
- Mme Christine BOUCHENEB	- S.I.P de DINAN
- Mme Evelyne PATOUX	- S.I.P de SAINT-BRIEUC
- Mme Roselyne GUICHOUX-BRENNEUR	- SIP-CDIF de GUINGAMP
- M. Yves HAEMMERLIN	- SIP-CDIF de LANNION
- M. Alain TUSSEAU	- SIP-CDIF de LOUDEAC
	<b>Services des impôts des particuliers – Services des impôts des entreprises (SIP-SIE)</b>
- M. Philippe MEVEL par intérim	- SIP-SIE de PAIMPOL
	<b>Trésoreries mixtes</b>
- Mme Ghislaine DERRIEN	- MERDRIGNAC
- Mme Catherine PERRIER	- QUINTIN
- Mme Chantal BLEVIN	- BROONS
- Mme Françoise JOSSELIN	- PLANCOET
- M. Jean-Pierre DORKEL	- PLESTIN-LES-GREVES
- M. Jean-Louis MEVEL	- ROSTRENEN
- M. Antoine BOIVIN	- LANVOLLON-PLOUHA

## DELEGATION DE SIGNATURE

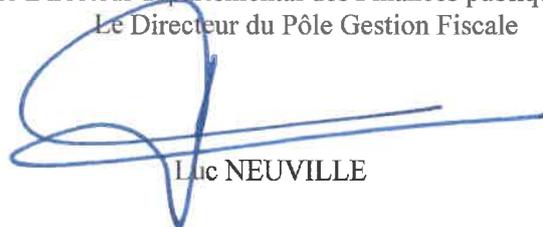
Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

RESPONSABLES DE SERVICE	SERVICES
	<b>Pôle de recouvrement spécialisé des Côtes d'Armor (PRS)</b>
- M. Marc DUPUIT	- PRS des Côtes d'Armor
	<b>Pôles de contrôle et d'expertise</b>
- Mme Magali CASTELIER	- Pôle de contrôle et d'expertise Est - Saint-Brieuc
- Mme Jocelyne CHERIFI	- Pôle de contrôle et d'expertise Est - Dinan
- Mme Gaëlle MERRER	- Pôle de contrôle et d'expertise Ouest - Lannion
	<b>Brigades de contrôle</b>
- Mme Nadine STOURM	- 1 <sup>ère</sup> Brigade départementale de vérifications Est
- M. Pierre-Alain LE BERRE	- 2 <sup>ème</sup> Brigade départementale de vérifications Ouest
- Mme Isabelle LE ROUX	- Brigade de contrôle et de recherche
	<b>Centres des Impôts Fonciers (CDIF)</b>
- Mme Sylvie DUPLE	- PELP - PTGC
	<b>Service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE)</b>
- M. Philippe MARTINET	- SPF-E de SAINT-BRIEUC
	<b>Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine</b>
- M. Jacques CARO	- PCRFP des Côtes d'Armor

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

A Saint-Brieuc, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

P/Le Directeur départemental des Finances publiques  
Le Directeur du Pôle Gestion Fiscale



Luc NEUVILLE